



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 4 février 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 4 février 2025 à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Renonciation avis de convocation**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Avis de motion 434-2025 règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.**
- 5. Période de questions et commentaires**
- 6. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Renonciation avis de convocation

Résolution 23-02-2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil assistent à la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la présente n'a pas été convoquée selon les modalités prévues aux articles 156 et suivants du Code municipal du Québec, mais que tous les membres du conseil désirent que la présente séance soit tenue dans les meilleurs délais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil renonce à l'avis de convocation prévu à l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec pour la tenue de la présente séance.

Adoptée

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 24-02-2025

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. Avis de motion 434-2025 règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

Monsieur le conseiller Michel Pigeon donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 434-2025 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

5. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

6. Levée de l'assemblée

Résolution 25-02-2025

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 19h45, mettant ainsi fin à l'assemblée extraordinaire du 4 février 2025;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue, sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.